

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 30 (1950)
Heft: 4

Artikel: Les origines de la Restauration de la République de Genève, 1813
Autor: Martin, Paul-E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-77338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les origines de la Restauration de la République de Genève, 1813

par *Paul-E. Martin*

Pour étudier à nouveau le problème des origines de la Restauration de la République de Genève, en 1813, on ne peut mieux faire que de rappeler en quels termes le professeur Charles Borgeaud l'a posé en 1915 :

« La relation des faits qui ont préparé la restauration de l'indépendance genevoise nous a été conservée dans deux récits rédigés au cours des années suivantes, l'un par Saladin de Budé, qui fut membre du comité de vigilance bientôt transformé en gouvernement provisoire, l'autre, d'après les indications d'Ami Lullin, qui fut le premier chef de ce gouvernement, par son fils Charles, qui l'a signé avec ses titres de membre du Conseil représentatif et de juge au tribunal civil, reçus à la fin de 1814. Ils ont été publiés à l'occasion du Centenaire¹. Le premier est resté jusqu'à cette date dans les archives familiales du château de Crans. Le second a été inséré, comme une sorte de préambule, en tête du registre du Conseil provisoire, dont les délibérations protocolées commencent le 30 décembre 1813. Ils constituent la version officielle des événements, dont on peut rapprocher aujourd'hui les nombreux témoignages contemporains récemment mis au jour. Au nombre de ces derniers, le journal de l'ancien syndic Augustin de Candolle, conservé dans sa famille, soulève une question qui a son importance pour l'histoire des relations de Genève et de Berne. On y trouve la mention suivante :

« Du 26 décembre, — J'avais connaissance d'une société qui s'était formée depuis quelques temps, composée d'anciens membres du Conseil et d'autres personnes de la même classe et animées du même esprit, ayant en horreur le gouvernement français, et surtout le despotisme du chef. J'ai lieu de présumer que cette société avait des relations et des correspondances avec l'étranger, pour savoir les intentions des puissances et saisir, si elles

¹ *La restauration de la République de Genève, 1813—1814. Témoignages et récits contemporains recueillis par Lucie Achard et Edouard Favre (Genève 1913, 2 vol. in-12).*

avaient des succès, l'occasion de secouer le joug des Français et recouvrer notre liberté. Une personne fort liée avec le préfet m'assura, dans le courant de l'été, qu'il avait des données sur cette société qu'on appelait le Comité autrichien, que M. Gourgas en était le secrétaire, que l'on avait été sur le point de faire arrêter M. le syndic Lullin et M. J. Sarasin, et qu'elle avait contribué à parer le coup. Je traitai ces rapports de contes inventés par la passion et quoique je crusse qu'ils étaient exagérés ou que l'auteur voulût se donner des airs d'importance, je ne laissai pas de donner des avis afin que l'on augmentât les mesures de précaution et de prudence... MM. les Conseillers Des Arts et Gourgas sont venus successivement chez moi pour m'inviter et me presser de me joindre à nos anciens collègues pour travailler et aviser aux moyens de rétablir l'ancien gouvernement. J'avais pu méditer sur cet objet, parce que depuis un certain temps on m'avait parlé de cette restauration et, quoique je regardasse ces idées comme chimériques, je n'avais pu m'empêcher d'y réfléchir et j'avais pris la ferme détermination de ne jamais rentrer dans cette carrière, et je répondis à ces messieurs que mon âge avancé, le mauvais état de ma santé et l'affaiblissement de mes forces, tant physiques que morales, qui m'avaient fait perdre la mémoire et oublier le peu de connaissances que l'expérience m'avait données dans les divers emplois que j'avais exercés, me faisaient un devoir, pour le bien des choses, de ne pas me réunir à eux, parce que cela me mettrait, par mon rang, dans le cas d'occuper une place que je ne me sentais pas en état de remplir comme elle doit l'être»².

Albert Rilliet-de Candolle, l'historien de cette époque, qui a eu évidemment connaissance de ce journal, en a tiré, sans le citer, l'affirmation qu'un comité secret d'indépendance s'était formé au milieu même des gloires de l'empire «qui cherchait, dit-il, sans paraître, à conserver dans Genève tous les éléments d'une restauration nationale et à exercer dans la population une sorte de prosélytisme patriotique».

Le récit de Charles Lullin ne contredit pas formellement cette assertion, mais il fait dater de la fin du mois de décembre seulement les réunions secrètes qu'il mentionne; celui de Saladin ne parle pas du tout de secret et tous les témoignages qu'on possède s'accordent à constater que ce n'est qu'à partir de la bataille de Leipzig, et surtout de l'entrée des alliés en Suisse, qu'on commença à s'entretenir dans Genève de l'éventualité d'une restauration et que lorsque celle-ci fut accomplie elle surprit manifestement le gros de la population. On doit examiner dès lors si le comité secret, dont parle Rilliet a bien eu le rôle qu'il lui attribue et pourquoi les récits officiels n'en parlent pas. Le surnom de «comité autrichien», que le journal d'Augustin de Candolle nous révèle, jette un jour nouveau sur l'activité de la société dont il rappelle l'existence. On se demande si elle n'a pas été en relation avec le fameux «club viennois» de Berne. Et, si elle l'a été on

² Op. cit., I, p. 40 ss.

comprend que le discrédit dans lequel le comité réactionnaire et si peu suisse de Waldshut était tombé, dès 1814, non seulement aux yeux du plus grand nombre des Confédérés mais à ceux du tsar Alexandre et de son ministre Capo d'Istria, dont la haute protection était indispensable aux Genevois, ait engagé le gouvernement provisoire à faire le silence à ce sujet.

On sait que la société de restauration, *Wiederherstellungsverein*, de Berne, qu'on appela bientôt *Wiener Club* et qui donna naissance au comité de Waldshut, manifesta son action dès le printemps de 1813, non seulement dans son canton, mais en nouant des relations dans toute la Suisse³. On sait que Metternich, qui s'était décidé à rompre avec Napoléon au commencement de l'année 1813, avait noué des intrigues dans les cours allemandes contre le gendre de son souverain, longtemps avant la célèbre entrevue de Dresde, et il est infiniment probable qu'il avait jugé utile d'en faire autant en Suisse par le moyen des réactionnaires bernois et grisons au service de l'Autriche. On sait aussi, par les mémoires posthumes du comte de Senfft-Pilzsch, publiés à Leipzig en 1863, que celui qui allait être le principal agent de Metternich dans l'œuvre de la contre-révolution bernoise passa une partie du mois d'août 1813 à Genève où il était venu de Gratz en Styrie, vraisemblablement par la vallée de l'Aar. Si l'on rapproche ces faits de l'indication fournie par Augustin de Candolle, on en conclut que Senfft a pu être un intermédiaire entre le groupe de Genève, que le préfet français avait de bonnes raisons de surveiller, et ceux que l'ancien ministre saxon bientôt affilié à la direction des relations politiques de l'Autriche avec la Suisse, entendait servir à Vienne et à Berne. De ce groupe, dont l'ancien conseiller Pierre-Henri Gourgas était le secrétaire, on peut supposer, bien que le journal ne le mentionne pas à ce propos, que son confident le futur syndic Joseph Des Arts, récemment revenu d'une petite cour allemande avec tout un programme contrerévolutionnaire, a aussi fait partie.

Des Arts qui a tenu à rédiger lui même les procès-verbaux des premières séances du Conseil provisoire, dont on trouve la minute écrite de sa propre main, a également écarté de la version officielle des événements la mention d'une démarche importante, qu'on peut dater du 24 décembre et dont l'auteur était un émissaire du général autrichien entré à Berne la veille»⁴.

³ Hilty, *Eidgenössische Geschichten, II. Die lange Tagsatzung*, dans le *Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft*, II (1887), p. 47 s. — Oechsli, *Geschichte der Schweiz im neunzehnten Jahrhundert*, II (Leipzig 1913, I, in 8^o), p. 16.

⁴ Charles Borgeaud, *La chute, la restauration de la République de Genève et son entrée dans la Confédération suisse. Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, Série in-4^o, t. IV (1915), p. 186—189.

On reconnaîtra sans difficulté que l'argumentation du célèbre historien de l'Université de Genève est pour le moins troublante et suggestive. Aussi vaut-il la peine de reprendre tour à tour les interrogations et les réponses qu'il propose et de rechercher s'il est possible d'en donner aujourd'hui des interprétations plus positives.

Sans rouvrir un long débat, remarquons tout d'abord qu'il est bien possible que le syndic Des Arts ait exercé son influence sur la rédaction des premiers procès verbaux des séances du Conseil Provisoire de la République de Genève, mais que le véritable rédacteur de ces procès verbaux ne saurait être que le secrétaire du Conseil, Falquet fils⁵.

Le journal du syndic Augustin de Candolle apporte lui des précisions qu'il faut retenir. Il relate des propos tenus par « une personne fort liée avec le préfet ». Dans le courant de l'année, des données lui auraient été fournies sur un prétendu « comité autrichien » et un projet d'arrestation du syndic Ami Lullin. Une note semblable est donnée par les « Annales genevoises » de l'archiviste Louis Sordet (1795—1878) :

« juillet 1813. Le préfet du Léman signale à l'Empereur l'existence d'un comité secret travaillant à l'affranchissement de Genève. L'Empereur ordonne une enquête, mais ses préoccupations l'empêchent d'agir avec rigueur »⁶.

Nous ne connaissons pas la source du renseignement de Sordet. Est-ce le journal d'Augustin de Candolle ? Les termes ne sont pas identiques et jusqu'ici aucun document officiel n'est venu confirmer l'avis donné par le préfet à l'Empereur.

Bien entendu, cela ne veut pas dire que rien de ce genre ne se soit passé. Durant toute l'occupation française, Ami Lullin n'a jamais cessé de penser à la libération de sa patrie. Il a cherché une occasion favorable pour agir sur Bonaparte en 1802. Mais lui

⁵ Cf. Paul-E. Martin, dans *Indicateur d'Histoire Suisse*, 48^e année (1917), p. 265, note 2. Charles Borgeaud, *Le syndic Des Arts et la version officielle des événements de la Restauration genevoise*, dans *Indicateur d'Histoire Suisse*, 49^e année (1918), p. 151—162; réimprimé dans *Pages d'Histoire nationale* (1934), p. 173—188.

⁶ Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Mss. No. 312.

même, nous allons le voir, n'a parlé d'une action concertée avec d'autres résistants qu'après la bataille de Leipzig, soit en novembre 1813. Qu'il ait eu, en vue d'une action plus directe, avant cette date, des entretiens secrets et même des correspondances, c'est bien possible. En tous cas, jusqu'ici rien n'en est resté. Le mystère est donc profond, à moins que, comme l'écrit le syndic de Candolle, son interlocuteur ne se soit vanté et n'ait de toutes façons fort exagéré les propos qu'il avait recueillis.

Charles Borgeaud a tout de suite vu le rapprochement qui s'imposait entre le « comité autrichien » de Genève et le Club viennois, qui serait devenu en décembre 1813, le comité de Waldshut.

On sait qu'il s'agit sous ce nom de la réunion d'un certain nombre d'« *Unbedingten* bernois », d'un groupe de patriciens, dont le but était de profiter de l'invasion de la Suisse par les armées alliées pour rétablir l'ancien régime. En relation avec le comte Jean de Salis-Soglio, ce petit groupe fort actif se réunit à Waldshut et, le 9 décembre 1813, est reçu au quartier général des Alliés à Fribourg-en-Brisgau. Ses délégués travaillent contre la députation officielle de la Diète et contribuent à provoquer la violation de la neutralité suisse. Comme dans la suite, les choses ont tourné dans un sens opposé à leur désir et que leur initiative a été sévèrement blâmée, il est évident que les personnes qui avaient favorisé leur projet ou simplement entretenu des relations avec eux ont préféré ne pas s'en vanter. C'est pour cette raison, selon la thèse de Charles Borgeaud, que la version officielle de la Restauration genevoise aurait soigneusement omis de rappeler ces antécédents.

Il sied tout d'abord de remarquer que, compte tenu de rapports et de correspondances antérieures possibles, la véritable activité du comité viennois ne commence qu'à la fin de novembre 1813. Il est difficile d'admettre qu'en été 1813 déjà le nom de « comité autrichien » ait pu désigner le groupe des Genevois qui auraient pu être en relations secrètes avec les patriciens bernois.

Du reste, il n'est pas prouvé qu'il faille rattacher l'ancienne « *Standeskommission* » de Berne, le gouvernement occulte et sans pouvoir, qui siège encore clandestinement en 1808, aux

adhérents du comité de Waldshut. Si le « *Wiederherstellungsverein* » de Berne est déjà constitué au printemps de 1813, ce n'est que dans le courant de novembre que les « absolus » ou « intransigeants » bernois se mettent sérieusement à l'œuvre dans le sens d'une contre-révolution en Suisse. Selon notre actuelle information, mise au jour sans bienveillance par Wilhelm Oechsli, nous ne pouvons en dire plus sur les intrigues des patriciens bernois ⁷.

Poursuivant ses recoupages, Charles Borgeaud fait état du séjour du comte Louis de Senfft-Pilsach, à Genève, en août 1813, pour voir en lui l'intermédiaire possible entre le groupe surveillé par le préfet du Léman et les absolus du « *Wiederherstellungsverein* » de Berne.

La mission du comte de Senfft-Pilsach en Suisse est assez bien connue, grâce à ses *Mémoires* posthumes de même qu'aux études de Wilhelm Oechsli, de William Martin et de M. Hugo de Haan ⁸. C'est entre le 4 et le 10 décembre 1813 que Senfft-Pilsach, à Francfort, entre au service de l'Autriche. Metternich le charge d'une mission confidentielle en Suisse. Il s'agit d'obtenir le retrait des troupes fédérales qui couvrent la frontière et de suivre le mouvement aristocratique de Berne. A Berne, dès le 19 décembre, le comte assure le gouvernement, au nom des Alliés, du rétablissement de la Suisse dans ses anciennes limites et du droit de récupérer Vaud et l'Argovie. Le 23, au moment de l'arrivée des troupes autrichiennes, il obtient l'abdication du gouvernement et son remplacement par une commission d'État qui proclame ouvertement ses revendications sur ses sujets vaudois et argoviens. Cette prétention provoque un vif mouvement de réprobation, tout d'abord dans les cantons menacés de Vaud et d'Argovie, puis dans toute la Suisse. Le landamann Reinhard convoque

⁷ Voir à ce sujet: Wilhelm Oechsli, *Geschichte der Schweiz im 19. Jahrhundert*, t. II (Leipzig 1913), p. 25—30 et 66; Hilty, *Politisches Jahrbuch*, 1886, p. 182—185; William Martin, *La Suisse et l'Europe, 1813—1814* (Genève 1931), p. 69.

⁸ Voir Wilhelm Oechsli, *Geschichte der Schweiz im 19. Jahrhundert*, t. II, p. 66—77; William Martin, *La Suisse et l'Europe*, p. 94—183; Hugo von Haan, *Die Rolle Senfft-Pilsachs in Bern im Dezember 1813*, dans *Revue d'histoire suisse*, 6^e année (1926), p. 353—367.

une Assemblée fédérale qui invite, le 26 décembre, tant les anciens que les nouveaux cantons à prendre part à un Pacte fédéral renouvelé et déclare qu'il ne doit pas y avoir en Suisse de pays sujets. Metternich reconnaît alors le landamann comme la seule autorité régulière en Suisse.

Senfft-Pilsach n'a pas obtenu l'appel des Alliés en Suisse. Il a provoqué trop tard le changement de régime à Berne. La révolution ne se produit pas selon les vœux du comte de Salis et des aristocrates bernois. En conséquence, Metternich reproche à Senfft-Pilsach d'avoir dépassé ses instructions. Le 1^{er} janvier, il le rappelle de Berne et l'envoie à Constance. Il le désavoue. On comprend dès lors que, si certains Genevois du Comité autrichien ont participé à son intrigue, ils ont eu tout intérêt, après son échec, à faire oublier leur collusion. Mais la probabilité d'une telle entente existe-t-elle? C'est ce qu'il faut examiner.

Le comte de Senfft-Pilsach a été de 1806 à 1809 ministre de Saxe à Paris, puis de 1810 au début de 1813 ministre d'Etat ou ministre des Affaires étrangères à Dresde. A la suite du Congrès de Prague, il aurait orienté la politique de la Saxe dans un sens hostile à Napoléon et favorable à l'Autriche. Aussi, après les victoires de l'empereur à Lützen et à Bautzen, il doit quitter le ministère et se rend de Prague à Glatz, et de là par Genève à Lausanne, où il fixe sa résidence en août⁹.

Sa femme, née de Werther, avait été élevée dans cette ville et, si l'on en croit l'historien Louis Vulliemin, au cours de leur séjour, « tous deux auraient scandalisé la société dans laquelle ils vivaient par l'excès de leur admiration pour Bonaparte et les injures parfois grossières dont ils accablaient ses ennemis »¹⁰. Peut-être donnait-il le change sur ses véritables sentiments? Toujours est-il que durant l'été 1813, il n'était pas au service de l'Autriche et qu'il peut difficilement avoir encouragé à Genève la formation d'un Comité autrichien. C'est après la bataille de Leipzig, dans le courant de novembre 1813, qu'il part pour Berne

⁹ Cf. Haan, *op. cit.*, p. 356—357; W. Martin, *op. cit.*, p. 94.

¹⁰ *Histoire de la Confédération Suisse*, t. II (Lausanne 1876), p. 323. Cf. W. Martin, *op. cit.*, p. 94.

où il a des conversations suspectes avec des aristocrates bernois, puis se rend à Francfort. Le roi de Saxe n'étant pas entré dans ses vues, l'empereur François le nomme conseiller intime et Metternich, qui le croit très au courant des affaires de Suisse, le charge de la mission dont il vient d'être question.

On voit donc qu'avant la bataille de Leipzig et le mois de novembre 1813, son action sur Genève n'a pas dû être très grande.

Otto Karmin a publié en 1919 cinq lettres de Georges Mills à Senfft-Pilsach, tirées des Archives de Vienne¹¹. Ce Georges Mills était un agent secret anglais résidant à Lausanne où il avait probablement fait connaissance avec le comte. En décembre 1813, certains membres du gouvernement bernois l'envoient au quartier général des Alliés à Francfort pour bien marquer l'opposition entre Berne et la Diète en ce qui concernait la neutralité de la Suisse¹². Le 24 décembre, Mills est de retour à Berne, où il appuie Senfft-Pilsach au nom du gouvernement anglais, mais sans être autorisé à se comporter autrement qu'un simple particulier¹³. De là, il suit l'Etat major du général de Bubna, avec lequel il entre à Genève. Caroline Le Fort dit de lui: « Il y a aussi un Anglais qui accompagne l'armée, un M. Mill (sic); il est, dit-on, fort attaché à Genève et a voulu y venir lui-même. Cet Anglais et d'autres sont d'abord rentrés à la Maison de Ville; de là, on les a menés chez M. Saladin, où ils ont dîné ». Et Charles de Constant écrit: « Le comte de Bubna... arriva avec son état major, parmi lequel on voyait un M. Mills anglais, intrigant diplomatique, auquel M. de Bubna ne faisait pas grande attention »¹⁴.

Ferdinand de Roverea, lui, s'est rendu à Lausanne auprès du général de Bubna lors d'une fête en son honneur « chez le soi disant commissaire anglais Mills »¹⁵. Enfin, le baron Capelle, préfet du Léman, écrit au ministre de l'Intérieur, en post-scrip-

¹¹ *Indicateur d'histoire suisse*, 50^e année (1919), p. 363—367.

¹² Cf. W. Oechsli, *op. cit.*, p. 26. Mills rencontra le comte Jean de Salis pour la première fois en Allemagne dans le courant de décembre. Cf. aussi Haan, *op. cit.*, p. 357.

¹³ Cf. W. Oechsli, *op. cit.*, p. 69.

¹⁴ Voir Karmin, *op. cit.*, p. 366.

¹⁵ Roverea, *Mémoires*, t. IV (1848), p. 213.

tum d'un rapport rédigé le 3 janvier 1814, au Fort de l'Ecluse: « J'ai oublié de vous dire dans le cours de la lettre qu'un colonel anglais, qui paraît avoir une grande influence, accompagne le quartier général. Il paraît que c'est lui qui s'est principalement occupé de l'indépendance de Genève »¹⁶.

Quel que soit le rôle que joua en réalité Mills au côté de Senfft-Pilsach, ou qu'il ait tenté de se donner, il écrit au comte, de Genève, le 1 janvier 1814, pour lui envoyer le texte de la proclamation du Gouvernement provisoire. Il lui annonce en même temps l'arrivée à Berne d'une députation genevoise qui désire lui présenter ses respects et à laquelle il aura l'extrême satisfaction de donner une lettre d'introduction. Il s'agit certainement de la députation genevoise aux souverains alliés qui se met en route le 4 janvier, et qui est composée du syndic Des Arts et des conseillers Saladin et Pictet-de Rochemont.

Otto Karmin observe que, vraisemblablement, ces Messieurs ne devaient pas être connus du comte de Senfft-Pilsach, puisqu'ils avaient besoin d'une lettre d'introduction.

Charles Borgeaud invoque, pour retrouver la trace de deux membres du Comité autrichien, « qui disparut devant le comité national, formé chez Lullin par lui même, avec Saladin de Budé et Des Arts et devenu le noyau du gouvernement provisoire », une démarche dont le général de Bubna charge, le 26 décembre, son ancien camarade le colonel Ferdinand de Roverea. Roverea devait se renseigner sur Genève et les moyens de s'en rendre maître. Il s'y concerta avec Des Arts et Grenus-Saladin et tombe d'accord avec eux pour qu'ils agissent de façon à contraindre l'occupant à ne pas défendre la place et à se retirer sans combat sous condition que le comte de Bubna sanctionnerait la restauration politique de la République¹⁷.

Ce passage des *Mémoires* de Roverea établit bien les relations du colonel avec Des Arts et Grenus-Saladin, mais pas entre eux ou le Comité autrichien et l'Autriche. En ce cas en effet,

¹⁶ Voir Edouard Chapuisat, *Genève et le Préfet Capelle*, dans *Bulletin de l'Institut National Genevois*, t. 43 (1919), p. 227.

¹⁷ Ch. Borgeaud, *op. cit.*, p. 189; Roverea, *Mémoires*, t. IV, p. 193—196.

Bubna n'aurait pas eu besoin d'un intermédiaire ou, tout au moins, il ne lui était pas nécessaire de s'adresser à un personnage aussi connu et aussi représentatif que Ferdinand de Roverea.

Ajoutons à cela un extrait d'une lettre que, le 20 décembre 1813, H. de Mestral de Lavigny, écrit d'Aubonne au comte Jean de Salis:

«Un de nos amis (Roverea) auquel je viens de communiquer votre lettre et qui partage ma manière de voir pense qu'on agirait sagement en appelant au Cartier Général, a mesure qu'on avancera, un ou deux individus de chaque canton revêtus de la confiance publique. Cet individu pourrait être désigné par les Alliés ou par les Gouvernemens comme on le préférerait. Ce serait l'intermédiaire entre les P. P. et le pays et il ne pourrait en résulter que de bons effets»¹⁸.

Il semble donc bien qu'il n'existait guère de relations anciennes, d'accord préétabli, entre les agents autrichiens et l'armée autrichienne d'une part et les Vaudois et les Genevois opposés aux Français d'autre part.

Les rapprochements ingénieux de Charles Borgeaud se heurtent donc à des difficultés de chronologie et à des constatations de fait qui certainement ébranlent les conclusions auxquelles ils conduisent. Mais tout de même le doute subsiste quant aux débuts du mouvement de libération de Genève. Pour voir plus clair, il faudrait produire des documents nouveaux. Est-ce possible? C'est pour répondre à cette question que nous avons tenté à ce sujet une nouvelle enquête.

* * *

Jusqu'ici rien n'a surgi des Archives privées bernoises. En revanche, nous avons été très complètement renseigné sur l'esprit et la méthode des tenants du mouvement qui, à la fin de 1813 et au début de 1814, avait pour but le retour de la Suisse à l'ancien régime et la destruction de celui de la Médiation, grâce aux papiers du comte Jean de Salis, l'âme et le chef particulièrement actif du parti appuyé sur l'Autriche.

¹⁸ Extrait par le Dr. Curt Lessing des papiers du comte Jean de Salis, communiqué par le professeur Jean R. de Salis.

On sait en effet que le comte Jean de Salis, agent du cabinet anglais, passé à la cour de Vienne dont il est chambellan, se rend à la fin de novembre 1813 du quartier général des Alliés, à Francfort-sur-le-Main, à Fribourg-en-Brigau, pour fonctionner comme commissaire de l'armée autrichienne dans sa marche en avant. Il se rencontre, le 3 ou le 4 décembre à Waldshut, avec les représentants des « absolus » bernois¹⁹.

Le comte de Salis entretient à ce moment des relations et des correspondances avec des comités et des personnalités de l'ancienne Suisse, et des agents, à Berne, à Fribourg, à Soleure, même aussi à Bâle et à Zurich. Ses papiers, conservés dans les archives de sa famille à Bondo, dans le Val Bregaglia, ont été communiqués de 1913 à 1923 au Docteur Curt Lessing alors privat docent à l'Université de Berne. M. le professeur Jean R. de Salis a eu la très grande obligeance de mettre à notre disposition les copies et les extraits de ces documents, pris par le Dr Lessing qui avait dépouillé toutes les lettres de la fin de 1813 et du début de 1814. Il a bien voulu joindre à ces pièces ses propres remarques et ses précieux commentaires²⁰.

M. le professeur Jean R. de Salis ne croit pas que le comte Jean de Salis et ses amis du parti autrichien aient recherché le contact avec les anciens magistrats du comité d'indépendance de Genève. En effet dans la liste de ses correspondants établie par le Dr Lessing, on ne trouve pas un seul nom de Genève. De même, dans la liste des termes à déchiffrer dans les lettres en langage secret, seuls figurent: Genève = Brendorf et D'Yvernois = Tobias; et Sir Francis d'Ivernois n'était pas à Genève en 1813.

¹⁹ Voir sur le comte Jean de Salis-Soglio: W. Oechsli, *op. cit.*, p. 28—29. — W. Martin, *op. cit.*, p. 69—74. — Cf. Curt Lessing, *Aus dem Briefwechsel zwischen Metternich und Joh. von Salis (1813)* dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 44^{ème} année, tome X (1914), p. 154—158. — W. Oechsli cite au sujet du comte Jean de Salis, l'ouvrage du Père Nicolas de Salis-Soglio, *Die Konvertiten der Familie von Salis*, Lucerne 1892.

²⁰ Je joins aux remerciements que je dois au professeur Jean R. de Salis ceux qui s'adressent à toutes les personnes qui m'ont secondé dans mes recherches, notamment M. le professeur Léon Kern, archiviste fédéral, M. le Dr Rodolphe de Fischer, archiviste d'Etat à Berne, M. le Dr Jean C. Biaudet cité plus loin.

Le 3 décembre, probablement de Fribourg en Brisgau et en route pour Waldshut, le comte de Salis écrit à Metternich. Il prône un soulèvement en Suisse et recommande d'occuper tout le pays de Bâle à Genève. Un corps de troupes stationné sur le lac Majeur soutenu par des milices suisses passerait par le Valais et la rive gauche du lac pour faire un coup de main sur Genève et éviter le canton de Vaud. Il faut en effet empêcher l'avance de troupes françaises et la résistance dans ce canton. Mais dans ce plan d'invasion de la Suisse, au moment de la désignation du comte de Bubna pour diriger l'opération, Salis ne mentionne aucun préparatif à Genève et recommande le passage par la Savoie.

M. le professeur Jean R. de Salis observe que le programme politique du parti dit autrichien consistait à la restauration du canton de Berne dans ses anciennes frontières, au rétablissement de la Confédération des Treize Cantons, au refus absolu de reconnaître les nouveaux cantons et la Confédération des Dix-neuf Cantons. Dans l'esprit des « absolus », Genève n'était pas destinée à devenir canton suisse puisque la Confédération ne devait avoir que treize cantons. Dans ces milieux, comme en général en Suisse, on ne parlait pas encore de Genève, et des « absolus dans le genre de Joseph de Maïstre, de Ch. L. de Haller, de J. de Salis, etc. . . . n'auraient-ils jamais désiré éviter le rattachement de la Genève protestante et réputée libérale à la Suisse? »²¹.

Les projets du parti de Salis tendaient au premier chef à renverser l'Acte de Médiation et à empêcher, par une action militaire, que la Suisse devînt une base d'opérations. En conséquence, le professeur Jean R. de Salis se refuse à croire que l'omission de Genève dans ses projets « soit purement fortuite ».

De semblables arguments sont par eux mêmes très probants. De toutes façons, les documents suisses connus jusqu'à ce jour ne confirment pas l'existence d'un comité secret d'indépendance genevois en relations avec l'Autriche et le comité dit de Waldshut.

* * *

²¹ Lettre du 4 novembre 1949.

Il semblait alors indiqué d'aller chercher dans les archives françaises des renseignements sur ce que le préfet du Léman a pu savoir des démarches d'Ami Lullin et de ses amis. Après Charles Borgeaud, c'est ce que Mr. Edouard Chapuisat a fait en publiant et utilisant un certain nombre de lettres écrites par le baron Capelle au ministre de l'Intérieur, le comte de Montalivet, dans les derniers jours de 1813²².

A ma demande, Mlle Mathilde Imperatori a bien voulu profiter d'un séjour à Paris pour reprendre et étendre cette enquête, en tous cas pour la seconde partie de l'année 1813. Elle a dépouillé aux Archives Nationales les séries F 1c III Léman 2 et F 1b Léman 2: Administration générale; F 7, 8456, 8457, 8459: Police Générale; BB 18 421; Division criminelle; AF¹, 1525—1533; Secrétaire d'Etat; Bulletin de Police.

Vu l'extrême richesse des Archives Nationales et la complexité de leurs fonds, on ne peut affirmer que toutes les séries intéressant le Léman aient été ainsi épuisées. En particulier on ne retrouve que peu de lettres du commissaire spécial de police de Genève en 1813. Mais la recherche a bien porté sur les séries qui devaient être touchées.

Voici donc ce que disent les lettres du préfet Capelle dont, au demeurant les Archives d'Etat de Genève ne possèdent pas les copies²³. Le baron Capelle avait demandé son changement de poste le 5 mars 1813. Le 8 juillet il informe son ministre qu'un découragement général se manifeste à Genève à la suite des défaites en Espagne et de la rupture entre la France et l'Autriche. Mais le 27 septembre il écrit que le calme règne à Genève: « les esprits ne sont nullement agités... on juge mieux les événements et le génie de l'Empereur ». Cependant, le 6 octobre, des nouvelles défavorables viennent troubler ce calme, « les têtes genevoises sont en proie aux craintes les plus chimériques que je ne connais personne qui échappe à la contagion ».

²² Edouard Chapuisat, *Genève et le préfet Capelle*, dans *Bulletin de l'Institut National Genevois*, t. 43 (1910), p. 192—243.

²³ Archives Nationales, F 1 c, III, Léman 2.

Le 14 octobre, Capelle annonce qu'une députation genevoise est élue pour porter les hommages de fidélité de la ville de Genève aux pieds du trône de l'impératrice régente. Mais, le 19 octobre, « le mauvais esprit » qui règne à Genève trouve un écho lors d'une réunion de conscrits à Thonon. La conscription a servi de prétexte à une insurrection à l'origine de laquelle le préfet soupçonne des instigateurs secrets. Le 20, un sentiment de malveillance se développe dans la ville. Dès le 23, des bruits se répandent concernant la bataille de Leipzig. Le 1^{er} novembre, l'armée est en retraite et le préfet écrit qu'il a de la peine à neutraliser l'effet produit par les mauvaises nouvelles sur la population.

Le 21 décembre, dans une lettre déjà citée par Mr. Chapuisat, Capelle se plaint de l'insuffisance de la place de Genève qui ne pourra pas résister. Il signale que la levée de soldats s'opère avec une difficulté extrême. Des avis vrais ou supposés de l'arrivée prochaine des ennemis provoquent une disposition fâcheuse des esprits²⁴. Le 23, il exprime la crainte que la population séditieuse ne profite du moment pour troubler l'ordre. Cependant les citoyens fidèles préparent la défense. Le même jour au soir, il apprend l'arrivée des armées alliées en Suisse et la marche d'une colonne sur Genève. « Il est fâcheux », écrit-il, « bien fâcheux que dans de tels moments la place n'ait pas de quoi se défendre, sans compter qu'il faut songer à contenir une population qui n'est que trop disposée à livrer la ville aux ennemis »²⁵.

Mais ses lettres du 24 décembre et du 27 donnent une note assez différente :

« Nous avons à craindre que la partie de la population qui s'est montrée si séditieuse dans les derniers temps de la République de Genève ne profitât du moment pour troubler l'ordre public, mais tous les bons citoyens se sont armés et montrent pour contenir les factieux, pour seconder l'autorité, un zèle dont je ne saurais trop faire l'éloge. J'ai reçu, dans ces circonstances difficiles, de toute cette classe de bons citoyens des témoignages de dévouement auxquels je ne me serais jamais attendu. Je parle de ces témoignages parce qu'ils ont tous été adressés à l'homme du gou-

²⁴ Chapuisat, *op. cit.*, p. 208.

²⁵ Cf. Chapuisat, *op. cit.*, p. 208.

vernement, et nous avons besoin d'eux car la garnison aurait peut être été insuffisante pour contenir les habitants»²⁶.

De Collonges-Fort de l'Ecluse, trois jours après, il annonce :

« Nous avons eu la certitude de l'arrivée hier soir à Lausanne d'une colonne ennemie; une avant-garde l'avait précédée. C'est celle qui doit se porter sur Genève; une autre se porte sur la route du Simplon par *Vevey*; il est bien malheureux qu'on ait pas eu à portée du canton de Vaud une force de quelques mille hommes pour les y faire marcher au moment où l'arrivée de l'ennemi y a été annoncée; l'indignation y était générale et presque toute la population se serait levée et ralliée à nos troupes. Mais sans secours, sans espérance d'en recevoir, elle s'est résignée, mais non sans témoigner sa vive indignation à subir le joug qui doit être pour elle le fruit de l'horrible trahison qui a appelé les ennemis en Suisse, attendant que des temps plus heureux lui assurent une prompte et entière vengeance »²⁷.

Capelle est revenu à Genève, le 28 décembre, pour la quitter définitivement le même jour. Le 30, du Fort de l'Ecluse, il mande à Paris, l'occupation de Genève par les troupes autrichiennes, puis, le 3 janvier, de Lyon, le retour de la République à l'indépendance²⁸.

Il est toujours dangereux de tirer argument du silence des textes. Toujours est-il que la correspondance du préfet du Léman, pour autant qu'elle nous est connue, ne révèle, en été 1813, aucun mouvement subversif, aucun groupement clandestin dans la ville de Genève. Dès le mois d'octobre, Capelle se rend bien compte que les nouvelles sont accueillies avec passion par les Genevois, qu'un mauvais esprit chez eux est incontestable. Au moment où l'ennemi est en marche sur Genève, on ne peut pas compter sur la population pour défendre la ville. Au contraire. Et cependant, aux approches de l'armée autrichienne, il se ravise et vante l'attitude des bons citoyens qui secondent avec zèle l'autorité. Ce langage officiel est en fait assez éloigné de la réalité. Mais il sera permis de noter que les craintes du préfet tiennent à l'attitude possible des éléments séditeux, soit des anciens révolutionnaires.

²⁶ M. Chapuisat est seul à citer cette lettre du 24 décembre 1813, *op. cit.*, p. 210—211.

²⁷ Lettre du 27 décembre. — Cf. Chapuisat, *op. cit.*, p. 213.

²⁸ Chapuisat, *op. cit.*, p. 217—218, 227.

Aucune allusion à la résistance qui se prépare de la part des anciens magistrats, de ceux qui auraient appartenu au « Comité autrichien », des membres du futur Gouvernement provisoire. Capelle semble avoir tout ignoré des préparatifs et des entretiens d'Ami Lullin et de ses amis.

Il en a tout de même su plus que ce qu'il narre au ministre de l'Intérieur, ou, tout au moins, il a bien eu vent de quelque chose, mais seulement à la fin de décembre 1813 et peu avant d'avoir appris l'entrée des Alliés en Suisse. Ceci nous est révélé par une lettre qu'il écrit, le 21 décembre, au ministre de la guerre, Clarke, duc de Feltre. Ce document, qui semble avoir échappé jusqu'ici aux historiens genevois du XX^e siècle, se trouve publié dans le livre qu'en 1849, le capitaine Albert du Casse a consacré aux opérations de l'armée de Lyon²⁹.

Le capitaine Albert du Casse était le fils du général baron du Casse, chef d'Etat major de l'armée constituée par Napoléon, sous le commandement du maréchal Augereau, duc de Castiglione, pour repousser l'invasion autrichienne et reconquérir la Savoie et la Suisse. Sa relation fort intéressante et bien conduite est basée en grande partie sur les documents du Dépôt de la guerre à Paris. Voici les passages du texte d'Albert du Casse que nous pouvons utiliser et son extrait de la lettre de Capelle du 21 décembre 1813 :

« La ville, cependant, sous le rapport des subsistances et des munitions de guerre, était parfaitement en état de soutenir un siège puisqu'elle renfermait des provisions pour trois mois, vu sa faible garnison. Mais c'était là son seul côté brillant. La population nous était entièrement hostile. On en jugera par l'extrait d'une lettre confidentielle écrite au ministre par le préfet du Léman le 21 décembre.

« V.E. est sûrement informée que rien n'est prêt à Genève, ni pour la défense, ni pour l'armement de la place etc., etc. Il est de mon devoir de vous signaler une autre espèce de danger pour cette place frontière,

²⁹ Albert du Casse, *Précis historique des opérations de l'armée de Lyon en 1814*, Paris 1814, in-8, p. 14—16. — La lettre a été reproduite par M. Paul F. Geisendorf dans le journal *La Suisse* du 31 décembre 1946. — Cf. à ce sujet: J. E. Massé-de la Rue, *Souvenirs des années 1813—1814 et 1815*, Genève 1868, p. 10—11, et A. Rilliet, *Le général Dessaix devant Genève (mars 1814)*, dans le *Journal de Genève*, 29 et 30 septembre 1868.

danger que j'ai, dans mes précédentes lettres, fait pressentir à V.E.; ce sont les dispositions de la population.

Elles ne sauraient être plus mauvaises. Des Genevois expatriés depuis longtemps se trouvent en ce moment employés auprès des puissances coalisées. Des lettres écrites par eux ont promis à leurs concitoyens l'intérêt de celles-ci; les ont flattés du prompt retour de leur indépendance, et ce projet a tourné toutes les têtes.

Or, la population genevoise offre une masse de 3 à 4 000 hommes armés depuis longtemps, habitués aux séditions, capables d'un coup de main, et qui encouragés par l'exemple de la Hollande, se flattent de pouvoir au besoin l'imiter.

Ces extravagantes idées seraient plutôt faites pour inspirer la pitié que l'indignation, si la place ne se trouvait en ce moment critique aussi dépourvue de troupes qu'elle l'est.

Tout désarmement serait, dans ce moment, une haute imprudence. D'abord, parce que les Genevois qui tiennent à leurs armes au delà de toute expression, ont, dès longtemps, pris tous les moyens pour les cacher et y sont parvenus, quelques recherches qu'on ait à différentes époques tentées pour les désarmer. Ensuite, parce que cette mesure qui réunirait contre nous tous les partis, pourrait produire une sédition *que nous n'aurions pas les moyens de contenir*. Sans doute elle deviendra indispensable, mais il faut attendre que la garnison soit plus forte qu'elle n'est. Voilà pourquoi les dispositions ordonnées par la lettre de V. E. du 14 du mois dernier, n'ont pu avoir qu'une exécution presque infructueuse».

Le préfet de Genève terminait sa lettre en disant que de concert avec le général Jordy, il avait retardé les visites domiciliaires; que la ville renfermait bien des citoyens amis de l'ordre, mais que si l'ennemi approchait, leurs dispositions changeraient par crainte d'un siège, et l'espoir de l'indépendance. Enfin que la partie avoisinant l'ancienne Savoie, était contraire au gouvernement».

Avec moins de ménagements que ceux dont il use avec Montalivet, Capelle dépeint sous des couleurs sombres l'état d'esprit des Genevois, capables d'une sédition et qu'il est impossible de songer pour le moment à désarmer. L'exemple de la restauration orangiste de la Hollande (novembre-décembre) a porté ses fruits. Mais Capelle nous donne un renseignement plus précis. Des Genevois expatriés depuis longtemps et au service des Alliés ont garanti à leurs concitoyens l'intérêt de ceux-ci. Ils ont évoqué le retour de Genève à son indépendance et ce projet « a tourné toutes les têtes ». Pour la première fois, le préfet fait allusion à l'idée d'une Restauration.

Nous ne connaissons pas la source des indications recueillies par le baron Capelle. A-t-il pû saisir des correspondances ou fait-il état de renseignements oraux de ses agents? Quels sont ces Genevois au service des Puissances? Nous ne pouvons faire à ce sujet que des suppositions³⁰. Qu'il y ait eu à ce moment des relations nouées entre certaines personnalités qui approchaient le quartier général des souverains coalisés ou qui pouvaient avoir quelque contact avec les cours étrangères, cela paraît possible, et suffirait à expliquer le nom de « Comité autrichien » appliqué aux Genevois travaillant à la renaissance de leur patrie, sans qu'il soit nécessaire de remonter au « *Wiederherstellungsverein* » de Berne. Mais nous n'en savons pas plus et nous devons nous contenter de poser des points d'interrogation.

Capelle rapelle au ministre de la guerre que, dans ses précédentes lettres, il a fait pressentir le danger de la sédition genevoise. Il y a donc eu entre le préfet et le duc de Feltre une correspondance suivie, dont nous n'avons à Genève ni les minutes ni les copies, mais qui devrait se retrouver aux Archives du Ministère de la Guerre à Paris. Aussi avons-nous demandé à M.

³⁰ François d'Ivernois (Sir Francis) est depuis 1802 agent politique et financier du gouvernement anglais. Il a de nombreux correspondants sur le continent et publie des écrits anti-français. Charles Pictet-de Rochemont lui écrit d'Odessa, le 24 février 1813, pour ses affaires personnelles. Mais il lui dit: « Il s'est passé près de vingt ans, depuis que nous rêvions ensemble la restauration de notre patrie... J'entrevois maintenant la possibilité d'un temps où vous reverrez tout cela et où nous repasserons ensemble *varios casus et tot discrimina rerum* ». En revanche, nous ne possédons aucun indice d'une activité ou d'une correspondance de d'Ivernois à la fin de 1813 et traitant d'un projet de restauration. Cf. Otto Karmin, *Sir Francis d'Ivernois 1757—1842* (Genève 1920), p. 507—508 et 517—521, et *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. 42 (1917), p. 552—553. Notons cependant le passage d'une lettre d'Ami Lullin à Sir Francis d'Ivernois à Londres du 3 janvier 1814: « Veuillez, je vous prie, communiquer ma lettre à Monsieur Du Roveray qui est, j'en suis sûr, peut-être encore plus genevois que nous et nous a donné, il y a quelques semaines, des assurances très satisfaisantes, et je crois que personne ne jouira plus que lui de notre restauration ». Bibl. Publ. et Univ. Mss. Suppl. 977, folio 100. Cf. Otto Kramin, *Sir Francis d'Ivernois*, p. 531. J. A. Du Roveray était lui aussi en Angleterre. Nous ne connaissons pas sa lettre ou son message à Ami Lullin ou à ses amis.

Jean-Charles Biaudet, chargé de cours à l'Université de Lausanne et sous-archiviste, en mission scientifique à Paris, de bien vouloir tenter une recherche dans ce dépôt. M. Biaudet s'est acquitté de cette tâche avec une grande obligeance et beaucoup de soins. Il a constaté que les dossiers de l'Armée de Lyon utilisés par le capitaine du Casse, avant 1849, existaient bien, mais que pas une lettre de Capelle à Clarke ne s'y trouvait. Ainsi l'espoir s'est évanoui de découvrir à Paris une correspondance qui aurait sans aucun doute complété les lettres de Capelle à Montalivet.

* * *

Tels sont les résultats de l'enquête provoquée par les rapprochements et les suggestions de Charles Borgeaud. Ils sont en partie négatifs, mais n'excluent pas la chance de nouvelles trouvailles. Toutefois, certaines conclusions nous paraissent permises. Si, ce que Charles Borgeaud appelle la version officielle de la Restauration genevoise, soit les relations de Charles Lullin et de Saladin-de Budé ne disent pas tout, il n'y a pas, en l'état de nos connaissances, de raison de mettre en doute son témoignage relatif aux débuts de l'activité du Comité d'indépendance après la bataille de Leipzig et de débuts autonomes dont l'initiateur fut en premier lieu le syndic Ami Lullin. Tant Ami Lullin que Saladin-de Budé l'ont déclaré dans des lettres qui ont tous les caractères de la sincérité. En mars 1814, Ami Lullin écrit à J. A. du Roveray à Londres :

«... En novembre, je me persuadai que la neutralité de la Suisse ne serait pas respectée par les Puissances alliées et que leurs armées la traverseraient; je revins à la ville plus tôt qu'à l'ordinaire, pour voir les choses de plus près et me concerter avec ceux qui désiraient passionnément et commençaient à espérer la résurrection de la République...»³¹.

Saladin-de Budé s'exprime de la même façon dans une lettre qu'il adresse, le 19 février 1817, à son oncle le général de Budé à Londres :

³¹ Lettre publiée dans le journal *La Suisse* du 31 décembre 1947.

« J'ai fait tous les sacrifices qu'un bon citoyen doit faire pour la restauration de sa patrie. *Ma sureté* en m'exposant dans les moments de danger, dès le mois de septembre 1813, par des conférences et correspondances et en me rendant à Bâle dès les 1ers jours de janvier 1814... »³².

On doit donc conclure que c'est bien en novembre 1813 que les premiers adhérents du mouvement dirigé par Ami Lullin commencent leurs conciliabules et se font part de leurs espérances et des moyens de les réaliser. Ils ont sans doute cherché à se tenir au courant des nouvelles de la guerre et de la neutralité suisse. Ils ont très bien pu entretenir dans ce but des correspondances que nous n'avons plus. Il n'est même pas interdit de penser que certains Genevois se sont mis en relations avec des membres du gouvernement de Berne et du patriciat bernois. Mais selon toutes les probabilités l'action du comité d'indépendance a été tout à fait indépendante de celle des aristocrates bernois et de la mission du comte de Senfft-Pilsach. C'est en tenant compte des circonstances de Genève et pour Genève seule que ses chefs ont préparé leur action, qui s'est déclanchée au moment favorable et qui a abouti à la proclamation d'indépendance du 31 décembre 1813.

³² Archives Saladin, au château de Crans, Vaud (Copie).